



Publié sur ORDIF (<https://www.ordif.com>)

[Accueil](#) > Formation ORDIF : les outils de pilotage du service public des déchets

---



Jeudi 16 Novembre 2017 (Jour entier)

Jeudi 14 Décembre 2017 (Jour entier)

## **Formation sur les outils de pilotage du service public des déchets - Inscription en ligne gratuite, dans la limite des places disponibles**

Cible : collectivités locales en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets.

Les collectivités locales gestionnaires d'un service public de gestion des déchets doivent chaque année rédiger et mettre à disposition de leurs administrés un rapport annuel intitulé « rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Suite à la parution le 30 décembre 2015 d'un nouveau décret, le contenu des éléments devant être présents dans le rapport a sensiblement été modifié.

Depuis 2007, l'ORDIF organise des formations à destination des collectivités franciliennes. À cette occasion, l'ORDIF fournit aux participants un outil pour faciliter la rédaction du rapport annuel : **le tronc commun francilien pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés**. En 2013, l'ORDIF a souhaité réaliser une troisième édition du tronc commun après les précédentes versions de 2007 et 2008.

Les formations organisées par l'ORDIF ont pour finalité de **former les collectivités** en proposant de se familiariser sur les **spécificités réglementaires** en matière d'élaboration du rapport annuel du service public "déchets" et de mettre à leur disposition les outils nécessaires pour les harmoniser à l'échelle régionale.

**Ces formations ont pour objectifs d'ancrer cette dynamique francilienne autour :**

- du partage d'**indicateurs** communs, qui permettent entre autres de pouvoir situer les collectivités au regard d'objectifs régionaux/nationaux
- de présentations pédagogiques permettant aux collectivités de mieux **communiquer** en direction des habitants
- de l'utilisation des **outils** internet de restitution développés par l'ADEME (modules SINOE)
- d'une meilleure connaissance des **coûts** avec la nécessité de partager une méthode commune de calcul et de présentation des coûts (méthode ComptaCoût proposée par l'ADEME et matrice des coûts validée par l'ensemble des acteurs français).

Ces formations permettront aux collectivités de s'approprier le **tronc commun** (version 2014) et son mode d'emploi tout en favorisant les échanges d'expériences et les bonnes pratiques autour de la rédaction du rapport annuel. Elles prennent en compte les prescriptions formulées dans le décret du 30 décembre 2015 qui précise la nouvelle liste des indicateurs à intégrer dans les rapports, notamment ceux portant sur les coûts de gestion des déchets.

**Programme :**

**8h45 - Accueil**

**9h00 - Début de la formation**

Introduction de la journée  
Présentation de l'EPCI et des compétences exercées  
L'organisation du service public de gestion des déchets

### **12h30 à 14h30**

Pause déjeuner (déjeuner offert par l'ORDIF)

### **14h30 à 17h30 - Suite de la formation**

Le coût du service public  
Mesure de prévention et tableau de bord  
La communication autour du rapport annuel : Rédaction d'un rapport accessible aux élus et aux usagers  
Conclusion

### **17h30 - Fin de la formation**

Emplacement :  
IAU - Salle Delouvrier  
15 rue Falguière  
75740 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 77 49 75 20

Voir aussi :

[Tronc commun francilien pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers \(déce](#)

[Décret du 30 décembre 2015](#)

[Télécharger le plan d'accès](#)

Contact :

ORDIF

[contact.ordif@iau-idf.fr](mailto:contact.ordif@iau-idf.fr)

Tél. 01 77 49 75 20

---

**Source URL:** <https://www.ordif.com/agenda/formation-ordif-les-outils-de-pilotage-du-service-public-des-dechets>